

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du JEUDI 21 JUIN 2018 à 18h30**

Date de convocation : 14 juin 2018

<b>Délibération</b>
<b>N°C2018_125</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>79</b>
<b>Votants :</b>	<b>78</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>77</b>
Pour :	76
Contre :	1
Abstention :	1

**SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU**

**PRESENTS :** Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Anne-Sophie LEDOYEN, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Dominique MARTIN-LAVAL, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Danielle ORTUNO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

**EXCUSES :** Jean-Marc PEREA

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Jacques BASCOU (à partir de la délibération N°C2018\_105 jusqu'à la délibération N°C2018\_114), Xavier BELART (jusqu'à la délibération N°C2018\_101), Jacques BLAYA (jusqu'à la délibération N°C2018\_96), Cyrielle BOUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018\_103), Martine CADENA (jusqu'à la délibération N°C2018\_96), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018\_96), Tristan LAMY (à partir de la délibération N°C2018\_105 jusqu'à la délibération N°C2018\_114), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018\_103), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2018\_104), Eric PARRA (à partir de la délibération N°C2018\_167), Yves PENET (à partir de la délibération N°C2018\_167), Magali VERGNES (délibération N°C2018\_130)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Yves BASTIE, Catherine BOSSIS, Alain BOUTON, Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Jean-Michel MONIER, Jacques PAIRO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Céline SORIANO, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2018\_115), Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018\_104), Tristan LAMY (jusqu'à la délibération N°C2018\_104 et à partir de la délibération N°C2018\_115), Jean-Marie ORRIT (à partir de la délibération N°C2018\_127), Eric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2018\_166)

**Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : FINANCES – Budget Principal : décision modificative n°1**

Dans le cadre de l'adaptation du budget 2018, afin d'ajuster les prévisions à la réalité comptable, une décision modificative est nécessaire.

## N°C2018\_125 (2)

Elle est principalement motivée par le remboursement anticipé d'un emprunt SFIL à taux révisable marge Euribor 1.19% pour refinancement auprès de la Société Générale et bénéficiaire ainsi d'un taux de marge Euribor ramené à 0.34%.

Le gain net, pour le Grand Narbonne s'élèvera à environ 12 695 €, montant des frais de réaménagement déduits (36 971€)

Montant initial : 1 200 000€

Durée résiduelle : 11

Capital restant dû : 960 310,72€

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits en conséquence afin de pouvoir passer les écritures comptables correspondantes.

Elle permet également d'ajuster les prévisions à la réalité comptable pour ce qui concerne l'AP EDL – dont le total reste inchangé, et les écritures d'effacement de la créance du Centre d'Art et de Culture approuvée par la délibération N°C2018\_24 du Conseil communautaire du 25 janvier 2018.

**Considérant** que la présente décision modificative telle que décrite ci-après s'équilibre en dépenses et en recettes,

### Budget Principal décision modificative n°1

Proposition DMN°1 Budget Principal					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
67/6745	subv except. Person.droit privé	320 000,00 €	-	-	- €
023	virt à la sect. d'investissement	- 320 000,00 €			- €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>			<b>- €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
16/166	refinancement de dettes	1 000 000,00 €	16/166	refinancement de dettes	1 000 000,00 €
041/1641	emprunts en euros	1,00 €	041/166	refinancement de dettes	1,00 €
23/2313 AP EDL	immo.en cours construction	- 15 000,00 €			
21/2188 AP EDL	immo.corporelles autres	15 000,00 €			
26/261	titres de participation	10 000,00 €			
27/2764	créances sur person. de droit privé	132 000,00 €	27/2764	créances sur person. de droit privée	532 000,00 €
21/2111	acquisition de terrains	70 000,00 €	021	virt de la sect. de fonctionnement	- 320 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 212 001,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 212 001,00 €</b>

## N°C2018\_125 (3)

**Par 76 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil décide :**

- D'adopter cette décision modificative n°1 du Budget Principal,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à ce dossier,

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 2/7/2018  
et de sa publication  
le : 2/7/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

